



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 37509 A1** (51) Cl. internationale : **H02K 53/00**
(43) Date de publication : **30.06.2016**

-
- (21) N° Dépôt : **37509**
(22) Date de Dépôt : **11.11.2014**
(71) Demandeur(s) : **SOKLABI ABDELLATIF, DERB LKHLIFA SI TIBARI ELJADIDA (MA)**
(72) Inventeur(s) : **SOKLABI ABDELLATIF ; MECHRAFI ELMEHDI**

(54) Titre : **AUTO GENERATEUR D'ENERGIE PERMANENTE**

- (57) Abrégé : Le dispositif selon l'invention est destiné a générer de l'énergie électriques et de l'énergie mécaniques. Il est constitué schématiquement d'une batterie, d'un rotor (élément mobile) composé d'un induit constitué de quatre bobines arrangées en parallèle a l'axe du rotor, reliées en série grâce a des bagues collectrices montées sur l'axe du rotor et branchées aux extrémités des bobines et d'un aiment permanent centré sur l'axe du rotor, et d'un stator (élément fixe) composé d'une carcasse cylindrique creuse, munie a l'intérieur de deux aimants permanents diamétralement opposés et deux bobines (ou plusieurs) collées aux carcasses et arrangées en parallèles à l'axe du rotor. Le stator crée une magnétisation fixe à l'aide d'aimants permanents (inducteur). Les bagues collectrices permettent de conserver la direction transversale de magnétisation du rotor lorsque celui-ci tourne. Grace à ce dispositif, les magnétisations, rotorique et statorique, sont toujours décalées de façon optimale. Ce décalage provoque un couple selon la loi du flux maximum, provoquant ainsi la rotation du rotor. Lorsque l'aiment du rotor tourne entre les bobines du stator à cause de la rotation de l'induit, un courant électrique est généré dans les bobines du stator à cause du phénomène de l'induction électromagnétique. Le courant électrique généré sera orienté vers le pole négatif de la batterie.

Auto générateur d'énergie permanente

ABREGE

Le dispositif selon l'invention est destiné à générée de l'énergie électriques et de l'énergie mécaniques.

Il est constitué schématiquement d'une batterie, d'un rotor (élément mobile) composé d'un induit constitué de quatre bobines arrangées en parallèle à l'axe du rotor, reliées en série grâce à des bagues collectrices montées sur l'axe du rotor et branchées aux extrémités des bobines et d'un aimant permanent centré sur l'axe du rotor, et d'un stator (élément fixe) composé d'une carcasse cylindrique creuse, munie à l'intérieur de deux aimants permanents diamétralement opposés et deux bobines (ou plusieurs) collées aux carcasses et arrangées en parallèles à l'axe du rotor.

Le stator crée une magnétisation fixe à l'aide d'aimants permanents (inducteur). Les bagues collectrices permettent de conserver la direction transversale de magnétisation du rotor lorsque celui-ci tourne. Grâce à ce dispositif, les magnétisations, rotorique et statorique, sont toujours décalées de façon optimale. Ce décalage provoque un couple selon la loi du flux maximum, provoquant ainsi la rotation du rotor. Lorsque l'aimant du rotor tourne entre les bobines du stator à cause de la rotation de l'induit, un courant électrique est généré dans les bobines du stator à cause du phénomène de l'induction électromagnétique. Le courant électrique généré sera orienté vers le pôle négatif de la batterie.

30 JUNI 2016

DESCRIPTION

La présente invention concerne l'exploitation du phénomène de l'induction électromagnétique afin de générer l'énergie mécanique, produire et stocker l'énergie électrique.

L'augmentation continue de la consommation d'énergie implique l'augmentation du prix des énergies fossiles associées à la question de la diminution de leurs quantités favorisent la croissance des énergies renouvelables.

Comme le sait l'homme de l'art, il existe plusieurs énergies renouvelables :

L'énergie hydraulique est une énergie renouvelable, issue de la force motrice de l'eau. Elle est essentiellement produite dans des centrales hydroélectriques et sert à fabriquer de l'électricité.

Les énergies renouvelables de ce type présentent des inconvénients constitués en ce que la construction de nouvelles centrales se heurte à de nombreux obstacles de nature économique, mais aussi d'acceptation sociale ; la protection des cours d'eau exclut souvent tout nouvel aménagement. La faible pluviométrie certaines années peut freiner significativement la production hydraulique.

L'énergie solaire exploite les rayons photovoltaïques pour produire de l'électricité, cette électricité est alors directement utilisée pour des besoins domestiques, stockée dans des batteries ou injectée sur le réseau électrique de distribution public.

Les énergies renouvelables type présentent des inconvénients représentés en ce que Le coût d'installation des panneaux et capteurs, leur encombrement et leur rendement relativement limité freinent encore le développement de l'énergie solaire. Par ailleurs, il faut prévoir des systèmes de stockage car l'énergie solaire n'existe plus la nuit. Un large développement de l'utilisation des cellules photovoltaïques demandera donc des progrès dans le domaine du stockage d'électricité pour pallier l'intermittence de la fourniture d'énergie.

L'énergie éolienne est produite grâce à la force exercée par le vent sur les pales d'une hélice.

Les énergies renouvelables de ce type présentent des inconvénients constitués en ce qu'elles sont intermittente. Ce qui a pour conséquence soit de limiter sa contribution à une part assez faible, soit de devoir lui adjoindre un système de stockage coûteux. Comme pour d'autres énergies, la proximité des villes est essentielle pour limiter les coûts d'acheminement de l'électricité produite. La modification du paysage liée à l'implantation d'éoliennes fait également débat.

La géothermie utilise la température plus élevée du sous-sol de la Terre pour produire de la chaleur ou de l'électricité.

Les énergies renouvelables type présentent des inconvénients constitués en ce que Les coûts d'investissement sont élevés ; on ne peut pas avoir recours à la géothermie partout; les conditions géologiques doivent s'y prêter.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients, en générant de l'énergie mécanique et l'énergie électrique en permanence, sans dépendre des conditions atmosphériques (vent, soleil, pluie,) et sans demander des grands investissements. En plus de son intégrabilité dans des machines mobiles, par exemple, les moyennes de transport.

Un autre avantage de l'invention réside dans la possibilité de contrôler la quantité de l'énergie électrique lors de la fabrication.

Le dispositif comporte trois éléments principaux :

1) Une batterie rechargeable

2) Un rotor composé de :

A) Un induit composé de quatre bobines (B1 B2 B3 B4) liées les unes aux autres par un fil conducteur; B1 est liée à B2, B2 est liée à B3 et B3 est liée à B4.

B) Un aimant permanent ayant un pôle sud et un pôle nord diamétralement opposés.

C) Les bagues collectrices sont montées sur l'arbre du rotor et branchées aux extrémités de l'enroulement induit.

3) Un stator fixe, cylindrique, creux, muni à l'intérieur de :

A) Deux aimants permanents, l'un sud, l'autre nord, diamétralement opposés.

B) Deux bobines liés entre eux et avec la batterie par des fils conducteurs.

Les induits du rotor magnétisés sud par la batterie sont repoussés par le pôle sud de l'aimant du stator, et attirés par le pôle nord de l'aimant du stator. Les induits du rotor magnétisés nord par la batterie sont repoussés par le pôle nord de l'aimant du stator, et attirés par le pôle sud de l'aimant du stator. Sous l'influence de ces quarts forces unidirectionnelles, le rotor effectue une rotation partielle dans le sens horaire ou le contraire selon la polarisation de la batterie. Cette rotation déplace la position de tous les induits du rotor, ce qui entraîne un autre cycle de rotation partielle. L'enchaînement de toutes ces rotations partielles provoque une rotation continue.

Lorsque le rotor effectue une rotation dans le sens horaire, le pôle positif de la batterie doit être attaché à la bobine (12). Dans le cas contraire le pôle positif de la batterie doit être attaché à la bobine (13).

L'invention est illustrée dans les dessins annexes

La figure 1 est une vue générale des trois différents éléments constituant le moteur selon l'invention: une batterie (1), un rotor et un stator.

La figure 2 est une vue séparée du rotor (3) et du stator (2) selon l'invention.

La figure 3 est une représentation schématique vue en coupe nécessaire à l'explication de l'invention.

En référence à la figure 1, le dispositif comporte un rotor (3) constitué d'un induit (4) composé de quatre bobines arrangées en parallèle à l'axe du rotor (6), ces bobines ne sont pas en contact magnétique entre elles et sont disposées de telle manière que lorsqu'une côté est soumise au pôle nord, l'autre est soumise au pôle sud. Les bobines sont toutes reliées en série grâce aux lames du collecteur (5). Plus un aimant permanent (7) centré sur l'axe du rotor. Des bagues collectrices (5) sont montées sur l'axe du rotor et branchées aux extrémités de l'enroulement inducteur.

Ce mécanisme permet de brancher les bobines du rotor (4) à la batterie et aux bobines du stator (2), responsable de son alimentation.

En référence à la figure 1, le dispositif comporte un stator constitué d'une carcasse cylindrique creuse, munie à l'intérieur de deux aimants permanents (9) diamétralement opposés, l'aimant (10) magnétise pôle sud vers l'intérieur et pôle nord vers la carcasse,

l'aimant (11) magnétise pôle nord vers l'intérieur et pôle sud vers la carcasse. Deux bobines (12) et (13) (ou plusieurs) collées aux carcasses et arrangées en parallèles à l'axe du rotor (6). Ces bobines (12) et (13) ne sont pas en contact magnétique entre eux et sont reliées en série grâce à un fil conducteur (5).

En référence à la figure 2, deux flasques (14) et (15) viennent s'emboîter dans la carcasse.

En référence à la figure 2, deux balais en carbone maintenus en contact avec la surface des bagues à l'aide de ressorts. Ces balais permettent de brancher l'enroulement inducteur à la batterie.

En référence à la figure 2, le rotor (3) est introduit à l'intérieur du stator (2), et l'axe du rotor pénètre les flasques (14) et (15).

En référence à la figure 1, fonctionnement selon l'invention :

Sachant qu'un pôle nord repousse un pôle nord et attire un pôle sud, et qu'un pôle sud repousse un pôle sud et attire un pôle nord.

Le stator (2) crée une magnétisation longitudinale fixe à l'aide d'aimants permanents (inducteur). Le bague collecteur (5) permettent de maintenir fixe la direction transversale de magnétisation du rotor lorsque celui-ci tourne. Grâce à ce dispositif, les magnétisations, rotorique et statorique, sont toujours décalées de façon optimale. Ce décalage provoque un couple selon la loi du flux maximum (un pôle nord attire un pôle sud et un pôle sud attire un pôle nord), provoquant ainsi la rotation du rotor.

Lorsque l'aimant (7) tourne entre les bobines (12) et (13) à cause de la rotation de l'induit (4), un courant électrique est généré dans les bobines (12) et (13) à cause du phénomène de l'induction électromagnétique. Le courant électrique généré sera orienté vers le pôle positif de la batterie.

Les diodes installées entre les bobines du stator et les pôles de la batterie (1) empêchent le passage du courant électrique issu du pôle positif de la batterie vers les bobines du stator (12) et (13). Ainsi le courant électrique généré dans ces bobines sera orienté vers le pôle positif de la batterie.

REVENDEICATIONS

1) Dispositif pour obtenir des énergies mécanique et électrique caractérisé en ce qu'il comporte (figure 1) trois éléments ; une batterie (1), Un rotor (3) composé d'un axe (6), d'un induit composé de quatre bobines liées les unes aux autres par un fil conducteur, un aimant permanent permanent (7) centré sur l'axe du rotor. ayant un pôle sud et un pôle nord diamétralement opposés, et un stator fixe, cylindrique, creux, muni à l'intérieur de deux aimants permanents, l'un sud, l'autre nord, diamétralement opposés et deux bobines liés entre eux et avec la batterie par des fils conducteurs.

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que les induits du rotor magnétisés sud par la batterie sont repoussés par le pôle sud de l'aimant du stator, et attirés par le pôle nord de l'aimant du stator. Les induits du rotor magnétisés nord par la batterie sont repoussés par le pôle nord de l'aimant du stator, et attirés par le pôle sud de l'aimant du stator. Sous l'influence des quartes forces unidirectionnelles, le rotor effectue une rotation partielle dans le sens horaire ou le contraire selon la polarisation de la batterie. Cette rotation déplace la position de tous les induits du rotor, ce qui entraîne un autre cycle de rotation partielle. L'enchaînement de toutes ces rotations partielles provoque une rotation continue. Lorsque l'aimant (7) tourne entre les bobines (12) et (13) à cause de la rotation de l'induit (4), un courant électrique est généré dans les bobines (12) et (13) à cause du phénomène de l'induction électromagnétique. Le courant électrique généré sera orienté vers le pôle positif de la batterie (1).

Figure 1 :

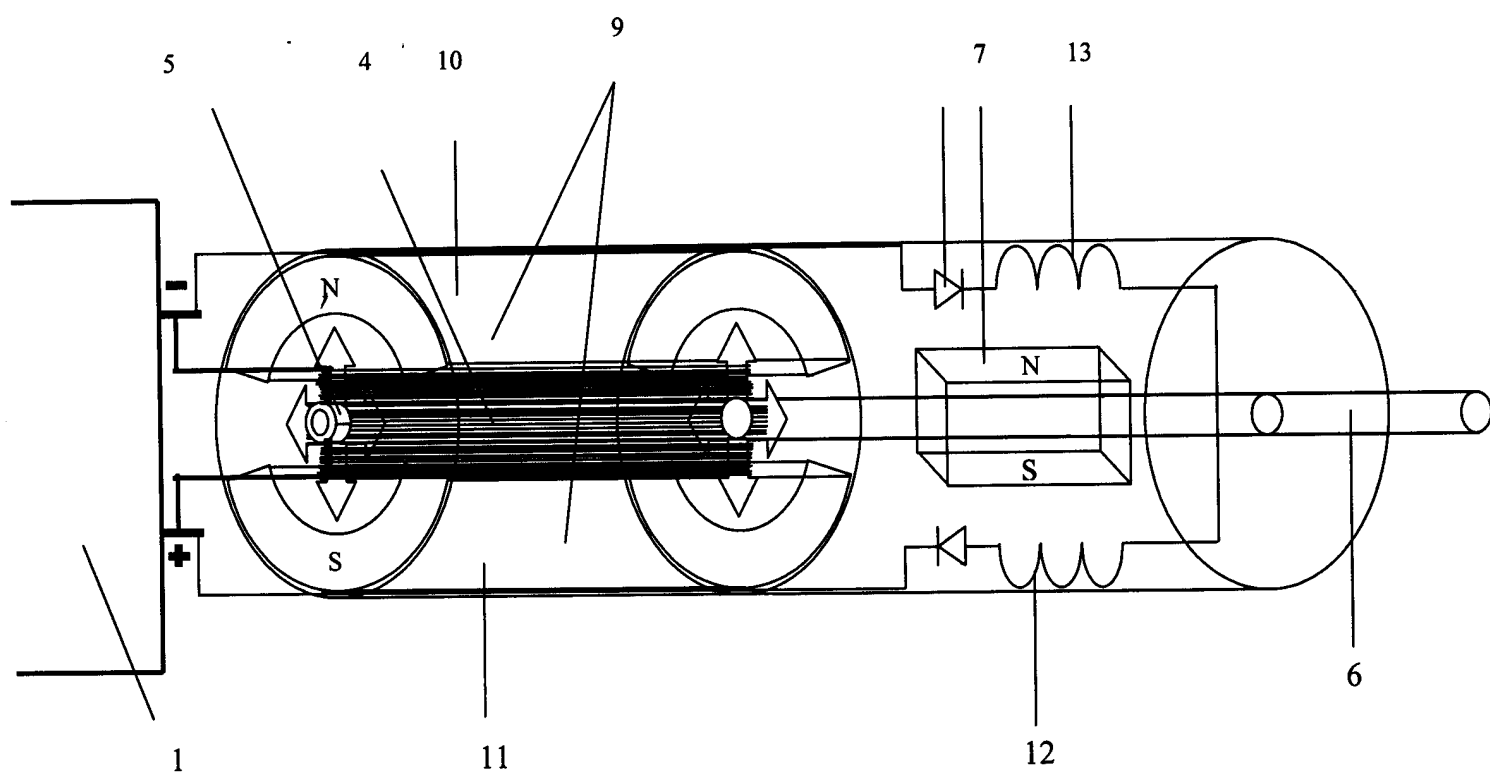


Figure 2 :

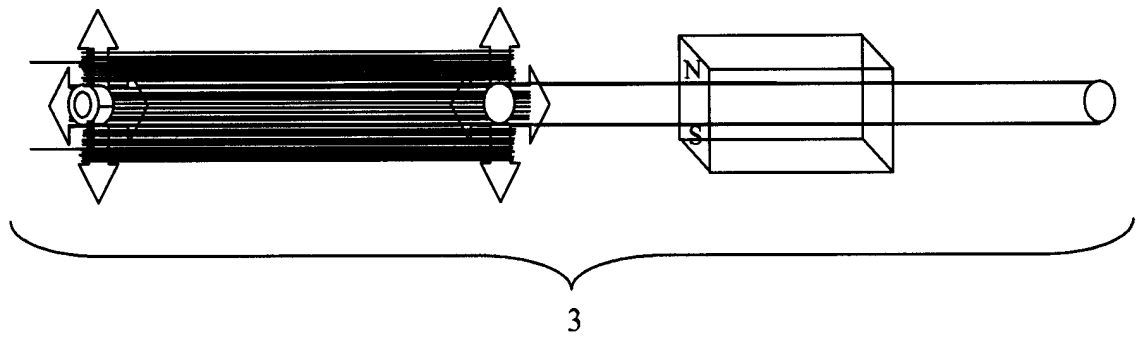
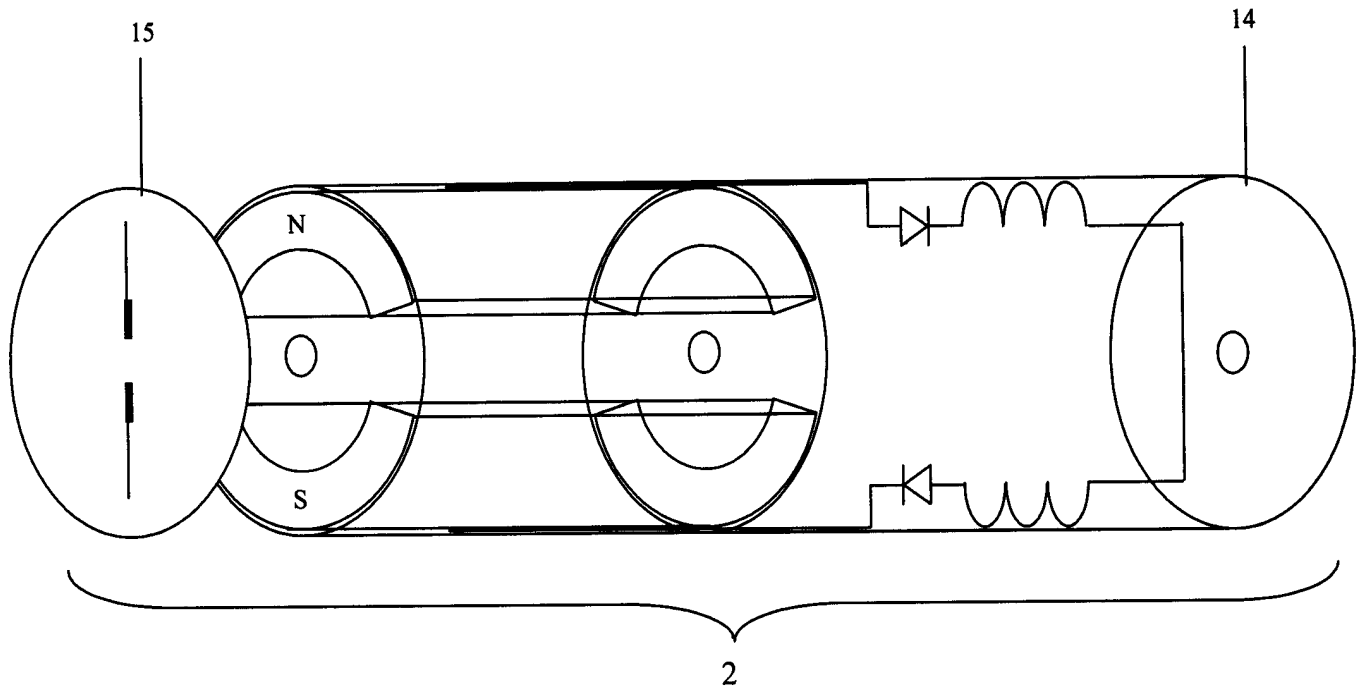
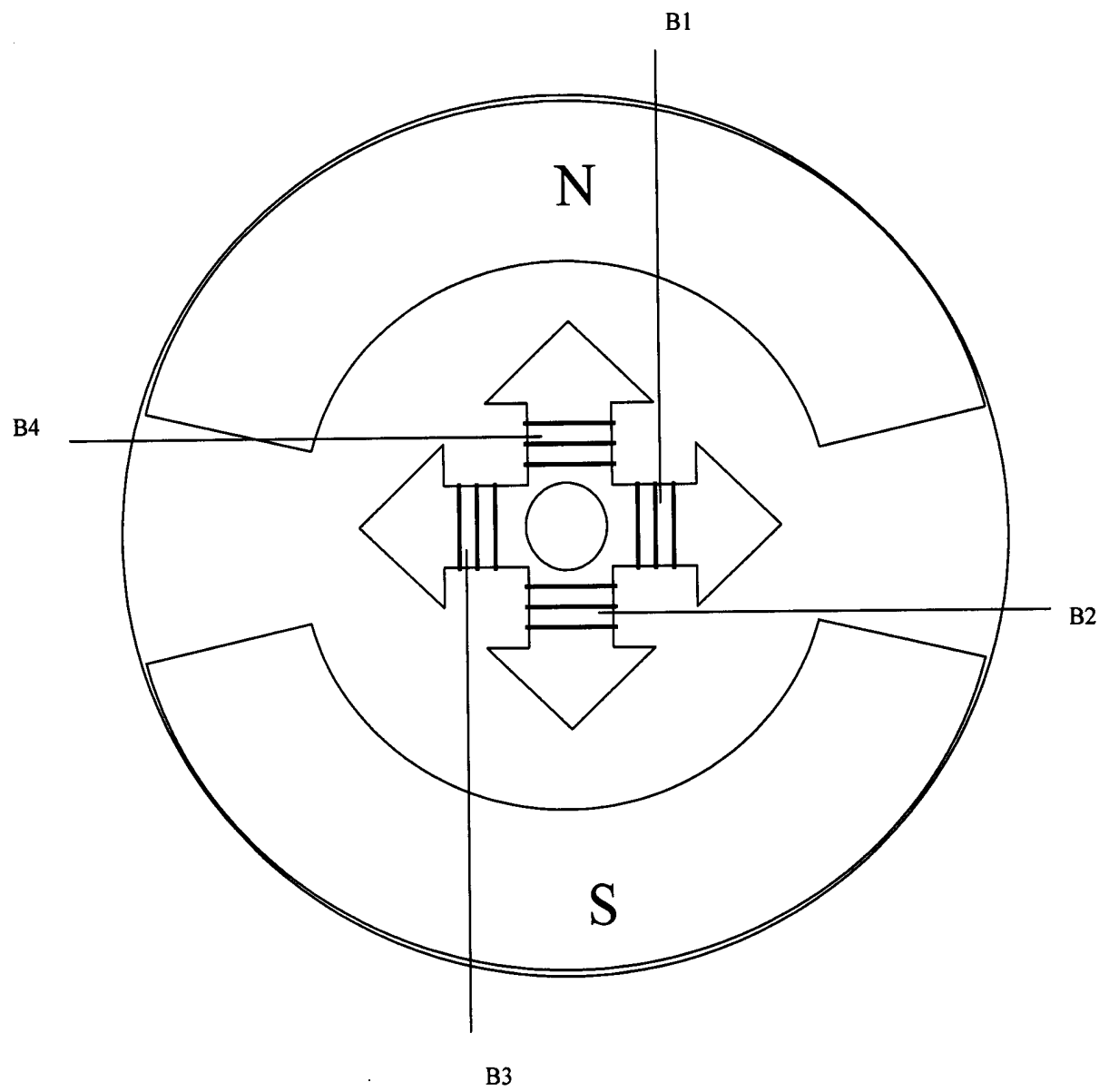


Figure 3 :





**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle)

| | |
|---|--|
| Renseignements relatifs à la demande | |
| N° de la demande : 37509 | Date de dépôt : 11/11/2014 |
| Déposant : SOKLABI Abdellatif | |
| Intitulé de l'invention : AUTO GENERATEUR D'ENERGIE PERMANANTE | |
| Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13. | |
| Les documents cités par l'examineur dans la partie rapport de recherche sont joints au présent document | |
| Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants : | |
| Partie 1 : Considérations générales | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport | |
| <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité | |
| <input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés | |
| Partie 2 : Rapport de recherche | |
| Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle | |
| <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée | |
| <input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention | |
| Examineur: EL KINANI Mohamed | Date d'établissement du rapport : 05/05/2015 |
| Téléphone: (+212) 522 58 64 14/00 | |
| Email : elkinani@ompic.ma | |



Partie 1 : Considérations générales

Cadre 1 : base du présent rapport

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
4 Pages
- Revendications
2
- Planches de dessin
3 Pages

Partie 2 : Rapport de recherche**Classement de l'objet de la demande :**

CIB : H02K53/00

CPC :

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Orbit

| Catégorie* | Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents | | | N° des revendications visées |
|------------|--|-----------------------|------------|------------------------------|
| Y | US20110050018 | ROGERS SYLVESTER [US] | 03/03/2011 | 1,2 |
| Y | US2012161564 | LEE LENG KHUONG [US] | 28/06/2012 | 1,2 |
| A | WO2012121683 | BUPHAVESA KRIT [TH] | 13/09/2012 | 1,2 |

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
 -« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
 -« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
 -« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
 -« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité*Cadre 4 : Remarques de clarté*

Les caractéristiques énoncées dans la revendication de dispositif 2 portent sur un mode de fonctionnement du dispositif, au lieu de définir clairement ce dispositif en termes de caractéristiques techniques. Les limitations visées ne ressortent donc pas clairement de cette revendication, contrairement à ce qui est exigé à l'article 35 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13.

Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

| | | |
|--|-----------------------|-----|
| Nouveauté (N) | Revendications 1-2 | Oui |
| | Revendications aucune | Non |
| Activité inventive (AI) | Revendications aucune | Oui |
| | Revendications 1-2 | Non |
| Possibilité d'application Industrielle (PAI) | Revendications aucune | Oui |
| | Revendications 1-2 | Non |

Selon la description, l'invention concerne un « auto générateur d'énergie permanente », ceci devrait être assuré par les lois de l'induction électromagnétique via une architecture couplant une partie motrice à une partie génératrice.

Le dispositif de la présente demande et la méthode relative à son fonctionnement constituent le moteur présumé à mouvement perpétuel qui viole le principe fondamental de la physique i.e. La Conservation de l'énergie.

le bilan de puissance relative à ce dispositif peut être écrit comme suit :

$$\begin{cases} P_e = P_{em1} + P_{um} \\ P_{um} = P_m + P_{em2} + P_{ue} \\ P_{ue} = P_e \end{cases}$$

P_e : puissance électrique d'entrée ; P_{em1} : pertes électromagnétiques totales dans la partie motrice ; P_m : pertes mécaniques ; P_{um} : puissance utile mécanique ; P_{em2} : pertes électromagnétiques totales dans la partie génératrice ; P_{ue} : puissance utile électrique de sortie

La troisième équation traduit la boucle de sortie vers l'entrée du dispositif, cela suppose produire une énergie supérieure à celle consommée pour fournir une énergie mécanique utile à l'arbre du moteur et générer en même temps de l'électricité suffisante lui permettant de fonctionner, ce qui constitue une violation de la règle fondamentale de la conservation de l'énergie.

Les informations divulgués dans la présente demande ne permettent pas à un homme du métier d'exécuter l'invention, d'où l'objet de la présente invention ne présente pas une utilité déterminée, probante et crédible et n'est donc pas susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.